

15ème législature

Question N° : 31429	De M. François Jolivet (La République en Marche - Indre)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >industrie	Tête d'analyse >Stocks de masques de protection français invendus	Analyse > Stocks de masques de protection français invendus.
Question publiée au JO le : 28/07/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 22/12/2020 Date de renouvellement : 07/09/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les stocks de masques de protection nationaux invendus, au moment de l'obligation du port du masque dans les endroits publics clos. Au cours de ces derniers mois, des industriels Français se sont mobilisés pour répondre à l'appel du Gouvernement et faire face à la pénurie d'équipements de protection individuelle. Dans l'urgence, ils ont investi et adapté leur outil industriel pour produire des masques, en particulier des masques textiles à la filtration reconnue et aux qualités éprouvées par la DGA, l'AFNOR et l'IFTH. Toutefois, les commandes se sont brutalement arrêtées et le public se tourne essentiellement vers des masques jetables majoritairement fabriqués en Asie et doublés d'un réel problème environnemental et sanitaire tenant à l'absence de traitement après emploi. Il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de soutenir les entreprises françaises qui se sont mobilisées au plus fort de la crise et qui se retrouvent aujourd'hui dans des situations économiques difficiles, en constituant par exemple des stocks sur la base de ces masques disponibles qui sont par ailleurs moins coûteux, moins polluant et plus adaptés ; ceci constituerait un acte fort de reconnaissance de la contribution des entreprises nationales, tout en préparant une réponse rapide à une éventuelle reprise de la pandémie.